

Présentation du Centre de Réhabilitation Post Traumatique (CRPT)

Le CRPT regroupe les services suivants :

- ♦ Unité d'hospitalisation conventionnelle de Médecine Physique et de Réadaptation : rééducation et réadaptation orthopédique et neurologique
- ♦ Unité d'hospitalisation de jour de MPR : unité de rééducation orthopédique et neurologique, unité basse vision
- ♦ Unité de réhabilitation psychotraumatique
- ♦ Plateau de consultation de Médecine Physique et de Réadaptation, d'appareillage, de cardiologie, d'endocrinologie, de dermatologie, de neurologie, d'ophtalmologie, d'urologie, de rhumatologie
- ♦ Service Dentaire
- ♦ Service de Radiologie



Photo © Angélique Provost - Cabinet GMP

L'Institution nationale des invalides (INI)

*"est la maison des combattants âgés, malades ou
blessés au service de la patrie"*

Article L621.2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des
victimes de guerre



**Au service du monde combattant,
depuis 1674,
l'Institution nationale des invalides
a pour vocation :**

- ♦ D'**accueillir**, à titre permanent ou temporaire, les invalides bénéficiaires des dispositions du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
- ♦ De **dispenser**, dans un centre de réhabilitation post traumatique, des soins en hospitalisation ou en consultation aux blessés en vue de leur réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale ;
- ♦ De **promouvoir** la recherche en matière de handicap moteur, au sein du CERAH (Centre de Recherche en Appareillage des Handicapés).



CONSULTATION SPÉCIALISÉE



“SÉQUELLES DE BLESSURE EN SERVICE”

**Réservée aux titulaires
de l'article L-212-1**



Madame, Monsieur,

Objectifs et déroulé de la consultation :

Deux possibilités s'offrent à vous :



1 Consultation sur place

Transport à plus de 150km ?

Une demande de prise en charge de transport vous sera adressée pour accord de la CNMSS

2 Téléconsultation

Possibilité de 1er rendez-vous en visioconférence avec le médecin via le logiciel APIZEE, accessible depuis votre téléphone portable ou votre PC



A l'issue :

- Courrier médical systématique de synthèse de la consultation
- Selon l'avis du médecin, proposition de bilan éventuel en hospitalisation dans le service



Photo © Angélique Provost - Cabinet GMP

Prise de rendez-vous

1 Adressez une demande:



01.40.63.23.94
01.40.63.24.51



Au centre de Consultations et soins externes :
ccse@invalides.fr



Centre de Consultations & Soins Externes
Consultation L212-1

Institution Nationale des Invalides.
6 bd des Invalides
75007 PARIS

2 Document à joindre obligatoirement à votre demande :

Fiche descriptive de vos infirmités (FDI)

3 Une réponse écrite vous sera faite après analyse du dossier

Vie active après la blessure

Départ de l'Institution

Vieillessement ...



Vous êtes bénéficiaire des soins médicaux et des prestations d'appareillage relevant de l'article L212.1 du Code des pensions militaires d'invalidité ou victimes civiles de guerre (CPMIVG).

Vous constatez des répercussions plus importantes de vos blessures dans votre vie quotidienne,

Vous souhaitez éviter l'aggravation et le sur-handicap,

Vous pouvez être reçu(e)

En consultation de Médecine Physique et de Réadaptation pour les affections suivantes pour lesquelles vous êtes pensionné(e) :

Appareil locomoteur :

Fractures, traumatismes orthopédiques,
Amputations, plaies par balles,

Lésions du système nerveux :

Dont lésions de la moelle épinière,
traumatismes crâniens,

Basse vision :

Troubles visuels et neuro-visuels suite à des maladies ou accidents touchant la face.